



Assemblée générale

Distr. générale
16 janvier 2024

Soixante-dix-huitième session

Point 13 de l'ordre du jour

**Application et suivi intégrés et coordonnés des textes
issus des grandes conférences et réunions au sommet
organisées par les Nations Unies dans les domaines
économique et social et dans les domaines connexes**

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 9 janvier 2024

[sans renvoi à une grande commission (A/78/L.34)]

78/259. Journée internationale pour la science, la technologie et l'innovation dans le Sud

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution [78/160](#) du 19 décembre 2023 sur la science, la technologie et l'innovation au service du développement durable ainsi que ses résolutions antérieures sur la question¹,

Réaffirmant ses résolutions [53/199](#) du 15 décembre 1998 et [61/185](#) du 20 décembre 2006 sur la proclamation d'années internationales et la résolution 1980/67 du Conseil économique et social, en date du 25 juillet 1980, sur les années internationales et les anniversaires,

Sachant qu'il importe de créer des synergies, de développer les compétences spécialisées et d'accroître les ressources dans les différentes régions et institutions et, à cet égard, prenant note du Sommet sur la science, la technologie et l'innovation du Groupe des 77 et de la Chine, qui s'est tenu à La Havane les 15 et 16 septembre 2023, ainsi que de la Déclaration de La Havane sur le thème « Enjeux du développement : rôle de la science, de la technologie et de l'innovation »², destinés à stimuler la coopération dans ce domaine,

Soulignant le rôle important que jouent la science, la technologie et l'innovation pour ce qui est de soutenir la croissance économique et le développement durable et d'accélérer la mise en œuvre intégrale du Programme de développement durable à

¹ Résolutions [58/200](#), [59/220](#), [60/205](#), [61/207](#), [62/201](#), [64/212](#), [66/211](#), [68/220](#), [70/213](#), [72/228](#), [74/229](#) et [76/213](#).

² [A/78/393](#), annexe.



l'horizon 2030³ et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement⁴, ainsi que la Déclaration politique issue du Sommet sur les objectifs de développement durable de 2023⁵,

Prenant note avec une vive inquiétude des disparités existant entre les pays développés et les pays en développement quant aux conditions, aux possibilités et aux capacités de production de nouvelles connaissances scientifiques et technologiques,

Consciente qu'il est essentiel de coopérer et de collaborer avec les pays en développement dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, d'investir dans ces pays sous forme d'investissements étrangers directs, de commercer avec eux et de leur permettre de commercer entre eux, ainsi que de leur apporter un appui international afin de renforcer leur capacité de tirer parti des progrès technologiques et de produire des savoirs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation, d'accéder à ces savoirs, de les développer, de les comprendre, de les sélectionner, de les adapter et de les utiliser,

Soulignant qu'il est nécessaire d'encourager la promotion de projets et de programmes de coopération Nord-Sud afin d'améliorer l'accès des pays en développement à des ressources plus nombreuses et de meilleure qualité pour la mise en place d'initiatives techniques et scientifiques et de continuer à œuvrer au développement de la science et de la technologie dans les pays en développement en renforçant la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, tout en rappelant que la coopération Sud-Sud ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud mais qu'elle a vocation à la compléter,

Se félicitant de l'entrée en service de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés et invitant les États Membres et les autres parties prenantes à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale de la Banque de technologies de sorte que celle-ci puisse atteindre ses objectifs dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation en faveur des pays les moins avancés,

Demandant à la communauté internationale de créer un climat ouvert, juste, inclusif et non discriminatoire propice au développement scientifique et technologique et de soutenir les efforts que font les pays du Sud pour développer et renforcer leurs systèmes nationaux relatifs à la science, à la technologie et à l'innovation,

1. *Décide* de proclamer le 16 septembre Journée internationale pour la science, la technologie et l'innovation dans le Sud, qui sera célébrée chaque année ;

2. *Invite* tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, les membres des institutions spécialisées et les observateurs auprès d'elle-même, ainsi que les organismes des Nations Unies, les autres organisations internationales et régionales, les milieux universitaires, la société civile, le secteur privé et les autres parties prenantes concernées, à célébrer comme il convient la Journée internationale pour la science, la technologie et l'innovation dans le Sud en présentant des initiatives, notamment des projets de coopération dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation qui contribuent à l'essor des pays en développement dans ces domaines ;

³ Résolution 70/1.

⁴ Résolution 69/313, annexe.

⁵ Déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (résolution 78/1, annexe).

3. *Souligne* que toutes les activités qui découleraient de l'application de la présente résolution devront être financées au moyen de contributions volontaires provenant, notamment, du secteur privé ;

4. *Prie* le Secrétaire général de porter la présente résolution à l'attention de tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, des membres des institutions spécialisées et des observateurs auprès d'elle-même, ainsi que des organismes des Nations Unies, des milieux universitaires, de la société civile, du secteur privé et des autres parties prenantes concernées, afin que cette journée internationale soit célébrée comme il convient.

*52^e séance plénière
9 janvier 2024*